

Cahier des Charges/Protocole

« CHAMPIONNAT DE BRETAGNE »

« COUPE DE BRETAGNE »

« CHAMPIONNAT D3 »

SAISON 2024



LIGUE RÉGIONALE DE
TRIATHLON

BRETAGNE

I. Préambule :

Les différents championnats de Bretagne organisés, ainsi que les catégories récompensées, pour la saison 2024 sont les suivants :

⇒ **En Individuel :** X => catégorie récompensée, X => catégorie non récompensée

	Benjamins H/F	Minimes H/F	Cadets H/F	Juniors H/F	Seniors H/F	Mast. 1-2 H/F	Mast. 3 et + H/F
Triathlon XS	X	X	X	X	X	X	X
Triathlon S	X	X	X	X	X	X	X
Triathlon M	X	X	X	X	X	X	X
Triathlon L	X	X	X	X	X		X
Duathlon XS	X	X	X	X	X	X	X
Duathlon S	X	X	X	X	X	X	X
Aquathlon XS	X	X	X	X	X	X	X
Aquathlon S	X	X	X	X	X		X
CrossTriathlon M	X	X	X	X	X		X

⇒ **Par équipe :**

	Hommes	Femmes	Mixtes
Swimrun L Duo	X	X	X
Bike and Run S	X	X	X
Raid	X	X	X

⇒ **Coupe de Bretagne :**

	Hommes	Femmes
Triathlon	X	X
Duathlon	X	X

Ces championnats sont ouverts prioritairement à l'ensemble des licenciés (licence-compétition obligatoire) dans un club affilié à la Ligue de Bretagne ou titulaire d'une licence individuelle-compétition validée par la Ligue de Bretagne pour la saison 2024. Les classements individuels prendront en compte les concurrents de nationalité française.

Sur les épreuves en duo : Swimrun et Raid, les deux athlètes, dont obligatoirement un de nationalité française, peuvent être licenciés (licence-compétition obligatoire) dans un club breton différent l'un de l'autre.

Sur les épreuves de Bike and Run, les deux athlètes, dont obligatoirement un de nationalité française, doivent être licenciés (licence-compétition obligatoire) dans le même club breton.

Sur les Coupes de Bretagne de duathlon et triathlon, seules les équipes composées de licenciés du même club breton (licence-compétition obligatoire) sont prises en compte dans le classement de la Coupe de Bretagne.

Des licenciés « Hors Bretagne » et/ou de nationalité étrangère peuvent participer à ces épreuves sans pouvoir prétendre à être classés dans le Championnat de Bretagne.

Les trois premiers athlètes (ou équipes) par catégorie sont récompensés par une médaille et/ou un maillot distinctif « Champion.ne de Bretagne ». L'organisateur, s'il le souhaite, peut compléter les récompenses.

II. Critères d'obtention :

L'obtention du label championnat de Bretagne pour un organisateur est soumise au respect des points suivants :

- *Le « Championnat de Bretagne » est le label exclusif de l'épreuve concernée. Ceci implique qu'il ne peut être organisé dans le cadre d'une autre épreuve, notamment d'un championnat national. Une tolérance peut être acceptée sur les disciplines peu présentes au calendrier.*
- *Sur les épreuves de triathlon et duathlon au format XS et S, la partie vélo devra obligatoirement se dérouler en drafting.*
- *Les deux « Coupe de Bretagne » (Triathlon et Duathlon) devront se dérouler obligatoirement en « Contre La Montre » par équipe.*
- *Sur les épreuves individuelles, le titre de Champion.ne de Bretagne ne peut être décerné que si au moins cinq athlètes respectant les conditions de participation (voir partie I.) sont inscrits dans la catégorie concernée.*
- *Sur le Swimrun, le Bike and Run et le Raid, le titre de Champion.ne de Bretagne ne peut être décerné que si au moins cinq équipes, respectant les conditions de participation au championnat (voir I.) sont engagées dans la catégorie concernée.*
- *Le Championnat de Bretagne de Raid ne sera attribué que si l'épreuve concernée comporte une partie « Orientation ».*
- *Pour se voir attribuer un label « Championnat de Bretagne », l'épreuve doit avoir une édition d'existence sur l'épreuve demandée.*
- *Dès l'obtention du label « Championnat de Bretagne », les coordonnées précises de l'organisateur (mail/téléphone) sont transmises à l'arbitre principal et/ou au président de la CRA.*

- *L'arbitre principal et le CTL devront avoir validé obligatoirement le règlement et les parcours au moins deux mois avant la course. Les conditions techniques et de sécurité feront l'objet d'une attention accrue. Les modifications apportées au règlement sont obligatoirement transmises à l'arbitre principal et les concurrents en sont informés avant le jour de l'épreuve.*
- *Durant le premier mois, à compter de la date officielle d'ouverture des inscriptions, celles-ci seront ouvertes exclusivement aux licenciés bretons. L'organisateur s'engage à communiquer cette date d'ouverture officielle à l'ensemble des clubs bretons.*
- *L'épreuve devra avoir un chronométrage électronique.*

Si les conditions ci dessous ne sont pas explicitement réunies et/ou qu'il n'y a pas d'organisateur pour un type d'épreuve, la Ligue de Bretagne se réserve le droit de ne pas attribuer le label « Championnat de Bretagne » pour l'épreuve concernée.

III. Préconisations :

Ces préconisations visent à faciliter le déroulement de l'épreuve tant pour les athlètes que pour les spectateurs :

- *L'organisateur doit proposer un horaire de course compatible avec la durée des trajets des athlètes les plus excentrés géographiquement. Ceci vaut particulièrement pour les épreuves des catégories de jeunes.*
- *Sur les épreuves individuelles, proposer un départ décalé de 10' pour les féminines ou un départ en miroir. Sur ce point, l'arbitre-Principal doit être consulté en amont de l'épreuve et être un point d'appui pour trouver la solution optimale au regard des contraintes locales.*
- *Indiquer dans le règlement de course que si la course à pied comporte plusieurs tours, les lacets doivent alors être portés autour du cou et non dans la main ou au poignet, ceci permettant une meilleure lisibilité de la course pour les spectateurs.*
- *Prévoir des dossards différents pour chaque catégorie sur les courses jeunes ou indiquer la catégorie au feutre sur le dossard. Ex : format XS => distinguer les benjamins et les minimes par une lettre « B » ou « M » sur le dossard ou une couleur différente de dossard/catégorie.*
- *S'assurer que le speaker ait une bonne connaissance des athlètes et particulièrement sur les championnats de jeunes. Le mettre éventuellement, en amont de l'épreuve, en relation avec le CTL pour avoir une meilleure connaissance des participants.*

IV. Protocole :

Afin de mettre en valeur les athlètes, la cérémonie protocolaire doit se dérouler dans les meilleurs délais sans nécessairement attendre l'arrivée du dernier participant.

En conséquence, les recommandations sont les suivantes :

- *Avant le début de la course, l'organisateur et/ou l'arbitre principal informent le chronométreur du contexte du championnat en précisant l'exigence des résultats: les trois premiers (H et F) de chaque catégorie concernée par le championnat.*
- *A l'arrivée de la course des athlètes concernés par le podium, l'organisateur les informe de l'horaire du protocole et des conditions (tenue club par ex). Il veille également à la présence de chaque athlète sur le podium.*
- *Dès l'arrivée des premiers athlètes, l'arbitre-principal, en relation avec le chronométreur, valide au plus vite les podiums, en informe l'organisateur et le speaker en leur transmettant les résultats officiels.*

Il est demandé à chaque athlète de se présenter sur le podium avec sa tenue-club : veste vélo, survêtement, trifonction, ou, en tenue de ville s'il s'agit d'un ou d'une athlète possédant une licence individuelle-compétition.

L'ordre protocolaire est le suivant :

1. *Podium du ou des Championnats de Bretagne : remise des récompenses par le Président de Ligue, ou un représentant du CA, ou l'organisateur mandaté par le Président.*
2. *Podium D3 : idem*
3. *Podium Scratch : si différent du championnat de Bretagne ou du podium D3. Si le classement Scratch est identique au classement du championnat de Bretagne, alors, les deux podiums se font dans le même temps.*
4. *Podium Départemental : remise des récompenses organisée par le Comité concerné.*

V. Engagements de la Ligue de Bretagne :

- Un soutien financier spécifique pour l'organisateur (voir tableau ci-dessous)
- Un soutien technique pour l'organisation : CTL, Commission Technique Arbitrage
- Des récompenses spécifiques : maillots « Champion-ne de Bretagne » et médailles aux trois premiers
- Une communication spécifique sur l'épreuve : réseaux sociaux de la Ligue (FB, Instagram), reportage photo spécifique (Triathlon, Duathlon)

Le soutien financier à l'organisation sera attribué selon le tableau suivant :

Championnat de Bretagne 2024		
Discipline	Distance	Dotation
Triathlon	XS	200 €
	S	300 €
	M	300 €
	L	300 €
Duathlon	XS	200 €
	S	300 €
Aquathlon	XS	200 €
	S	300 €
Bike and Run	S	300 €
Cross triathlon	M	300 €
Swimrun	L	300 €
Raids		300 €
		3300 €

Coupe de Bretagne 2024		
Discipline	Distance	
Triathlon	S	300 €
Duathlon	S	300 €
		600 €

Total	3 900 €
--------------	----------------

Synthèse : Validation du label « Championnat de Bretagne »

Critères championnat de Bretagne	DATE DE VERIFICATION	Visa de l'Arbitre principal/Commission
Ouverture des inscriptions exclusivement aux licenciés Bretons pendant un mois		
L'arbitre principal et le CTL devront avoir validé le règlement et les parcours au moins deux mois avant la course		
L'épreuve doit avoir un an d'existence pour se voir attribuer un championnat de Bretagne.		
Le championnat de Bretagne de Raid ne sera attribué à une épreuve que si cette dernière comporte de l'orientation		
<p>Sur les épreuves individuelles, au moins cinq athlètes doivent être inscrits dans la catégorie pour décerner le titre.</p> <p>Sur le Swimrun, le Bike and Run et le Raid, le titre de champion-ne de Bretagne ne sera décerné que si au moins cinq équipes sont engagées dans la catégorie concernée.</p>		
Les deux coupes de Bretagne (Triathlon et Duathlon) devront se dérouler obligatoirement en CLM par équipe		
Sur les Triathlons au format XS et S, le vélo devra obligatoirement se dérouler en drafting.		
Chronométrage automatique obligatoire		
Gestion des départs décalés		
Protocole Championnat BZH à respecter		

Signatures :

Organisateur : Nom/ Prénom

Ligue de Bretagne : Nom/Prénom